

RA/KE

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-o-:---o-:-

◻) E C R E T N°70-161/CP/MSPAS

du 8 Juillet 1970

portant nomination d'un Conseiller Technique
au Ministère de la Santé Publique et des
Affaires Sociales

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970 instituant un Conseil
Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du
Conseil Présidentiel ;
- VU la Loi N°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives
à l'Organisation générale de l'Administration Publique ;
- VU le Décret N°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du
Gouvernement ;
- VU le Décret N° N°70-83/SGG du 11 Mai 1970, fixant la composition
des Cabinets Présidentiels et Ministériels ;
- VU le Décret N°70-85 du 11 Mai 1970, fixant les rémunérations,
les indemnités et les prestations en nature allouées aux
Membres des Cabinets des Présidents, du Président de la Cour
Suprême et des Ministres ;
- VU le Décret N°41/PC/SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des
emplois ou Charges pour lesquels la nomination est laissée
à la discrétion du Gouvernement et le décret n°70-122/CP/SGG
du 5 Juin 1970 qui l'a complété ;
- SUR Proposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires
Sociales,

◻) E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur HOUNSOU Jean, Médecin Principal de Classe
Exceptionnelle, est nommé CONSEILLER TECHNIQUE du Ministre de la Santé
Publique et des Affaires Sociales.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prend effet pour compter du 1er
JUN 1970 sera publié et communiqué partout où besoin sera. -
sera./.-

FAIT à COTONOU, le 8 Juillet 1970

Par le Président du Conseil Présidentiel
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales,

Albert Ouassa
Albert OUASSA.-

Hubert M A G A
Hubert M A G A

Le Ministre des Finances,

Pascal Chabi KAO
Pascal CHABI KAO

AMPLIATIONS : PCP 6 - CS 6 - CLS 5
TOUS MINISTERES I2 - IAA I - SGG 4 -
GDE CHANC. I - DOSSIER 2 - CS 6 - DCCT -
DN - JORD I - DGAJL - Dtion Stat. 6 -
INTERESSE I - DFP 2 - IGF I - MSPAS 4
DGSP 2. DEP 2 - s/dtions de la DFP 4